requises pour mener à bien, conformément aux normes japonaises, les essais de réaction au feu de certains matériaux de construction.

ULC est un organisme sans but lucratif accrédité pour conduire des essais, homologuer des produits et définir des normes. Il se penche principalement sur les risques et la protection touchant la vie, les incendies et les biens.

Le code du bâtiment du Japon exige que les matériaux de construction employés sur les murs extérieurs des maisons respectent certaines normes élevées en matière d'inflammabilité. Jusqu'à l'accréditation d'ULC, les essais des matériaux de construction canadiens devaient être effectués au Japon, ce qui avait pour effet de rendre les coûts de ces essais trop élevés pour bon nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes.

Outre le programme d'accréditation, le Canada et le Japon envisagent d'autres initiatives, touchant notamment la déréglementation et les normes du bâtiment, qui pourraient garantir un accès accru des matériaux de construction canadiens au marché japonais.

Le Canada vend chaque année pour environ 3 milliards de dollars de matériaux de construction au Japon, ce qui en fait la principale exportation du Canada à destination de ce pays. Dans la catégorie des matériaux de construction, les exportations de produits finis augmentent rapidement, du fait que les revêtements et les styles nord-américains jouissent d'une popularité croissante sur le marché japonais.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874

ou avec :

Murray Hardie Industrie Canada (613) 954-3037